

# Agrément des intervenants extérieurs

Décret du 4 mai 2017

-----

# Encadrement des activités physiques et sportives

Circulaire du 6 octobre 2017 + annexes 1, 2, 3 et 4

B.O n° 34 – 12 octobre 2017

# Procédures obligatoires pour autoriser l'encadrement et l'enseignement d'une activité physique et sportive par un intervenant extérieur en EPS

1

L'intervenant extérieur

Demande un agrément aux services de la DSDEN  
(Cas général)

*Toute participation d'un intervenant extérieur est soumise à agrément*

2

Le directeur d'école

Autorise l'intervention après vérification de l'agrément de l'intervenant extérieur et validation du projet pédagogique par l'IEN

**NB: la demande est individuelle**

# L'agrément

**La procédure d'agrément est fonction du statut de l'intervenant.**

Personnes intervenant dans le cadre de leur activité professionnelle  
(intervenant qualifié)

**Intervenants  
réputés être agréé**

- Titulaire d'une carte professionnelle (Educateurs sportifs)
- Fonctionnaires collectivité territoriale (ETAPS, CETAPS)

**Intervenants  
non-réputés être  
agréé**

- Agents publics non titulaires non enseignants
- Fonctionnaires avec statut particulier (OTAPS)  
...mais titulaires d'un diplôme, d'une qualification lui permettant d'encadrer certaines activités (réf Code du Sport)

**Intervenants  
bénévoles**

- Qualification (diplôme fédéral...)
- BNSSA...
- Personne majeure (parent...)  
Vérification des compétences:  
> réussite à un test organisé par les services de l'Etat

**1<sup>er</sup> agrément: procédure de demande individuelle d'agrément**

Imprimés types (fiches individuelles de demande d'agrément)

Vérification d'honorabilité  
( par l'employeur ou via la carte professionnelle)

Vérification d'honorabilité  
par la DSDEN

**Renouvellement d'agrément**

(Intervenant inscrit dans le répertoire départemental)

Agrément valable 1 an pouvant être  
étendu à 5 ans

**pas de procédure spécifique**

**contrôle annuel d'honorabilité**

# Projet EPS ...et activité physique ou sportive avec un intervenant extérieur

**L'enseignant**

... est le responsable pédagogique

Elabore...

Le projet  
pédagogique

...Le projet pédagogique de l'enseignant est formalisé et s'inscrit dans le cadre du projet d'école

...Le projet pédagogique de l'enseignant est co-signé par l'intervenant

*NB: l'activité même occasionnelle s'inscrit dans l'enseignement...donc dans un projet. Les normes d'encadrement et conditions de pratique doivent être respectés.*

**Le Directeur d'Ecole**

1- Vérifie l'agrément de l'intervenant

*Fichier répertoire départemental / Convention...*

2- Initie la demande d'agrément par l'intervenant

*Fiche individuelle à renseigner par l'intervenant transmise à l'IEN pour avis puis vérification de l'honorabilité et agrément par le DASEN (ou son représentant)*

Transmet le projet pédagogique à l'IEN pour avis

**Au retour, autorise l'intervention**

\*Cas d'une activité ponctuelle avec intervenant ( sortie scolaire essentiellement): le directeur vérifie l'agrément ou initie la démarche d'agrément avant d'autoriser  
( Pas nécessairement de projet pédagogique mais information à l'IEN des conditions de déroulement de l'activité et/ou la sortie)

## Imprimés

Projet pédagogique EPS avec la participation d'intervenants extérieurs professionnels

ou

Projet pédagogique EPS avec la participation d'intervenants extérieurs bénévoles

Compléter avec les coordonnées des intervenants agréés

Compléter avec la liste des intervenants agréés

Consulter le fichier départemental des intervenants extérieurs agréés (professionnels)

Si l'intervenant n'est pas inscrit, il en fait la demande (fiche individuelle « demande d'agrément /intervenant professionnel ») > envoi DSDEN Vie Scolaire

Compléter le tableau des intervenants bénévoles agréés:

- Si renouvellement: consulter le fichier départemental des intervenants extérieurs agréés
- Si 1<sup>er</sup> agrément: fiche individuelle de demande d'agrément dans le cadre d'une intervention extérieure bénévole en EPS à l'école

Projet pédagogique natation

avec la participation d'intervenants extérieurs bénévoles